

L'Établissement Public de Coopération Culturelle « 9-9 bis », recrute :

« Responsable du développement culturel »

Site majeur du bassin minier du Nord Pas de Calais, classé Monument Historique, le 9-9 bis fonde son renouveau sur la mise en place d'un ambitieux projet de développement culturel avec pour particularité et intérêt d'appréhender plusieurs dimensions complémentaires (patrimoine-musique-tourisme/économie) pour créer une synergie et faire du 9-9bis un projet culturel fort en Région Nord-Pas de Calais. La diffusion et les créations du Métaphone, l'ouverture d'espaces de pratiques, la valorisation du site, lieu d'histoire, contribuent à l'emprise territoriale du 9-9bis et à son rayonnement culturel.

1 | Définition

L'Établissement public de coopération culturelle dispose d'un budget 2.5 millions et de 25 collaborateurs.

Sous l'autorité du directeur général du site, vous participez à la définition, à la coordination du projet éducatif, d'actions culturelles et d'accompagnement musical du 9-9 Bis par la formalisation des axes opérationnels et des aspects méthodologiques. Vous pilotez sa mise en œuvre administrative.

Vous managez 7 personnes et assurer la complémentarité de leurs missions en veillant à la cohérence de l'ensemble des projets éducatifs, culturels et de pratiques dans une interaction avec la création, la diffusion, les résidences artistiques et le patrimoine minier.

En lien avec l'Education Nationale, les partenaires institutionnels et votre équipe, vous conduisez et évaluez la mise en œuvre de l'offre pédagogique et éducative proposée.

Enfin, en tant que membre de l'équipe de direction, vous contribuez à la vie de l'établissement et à sa représentation tant dans les instances internes qu'externes.

Vous faites preuve d'une ouverture sur l'ensemble des courants musicaux et chorégraphiques avec une maîtrise des musiques actuelles et des cultures urbaines.

Vous avez la capacité de développer un projet pédagogique et d'action culturelle innovant en tenant compte des spécificités du 9-9bis.

2 | Positionnement dans la structure

2.1 **Service** : Développement culturel

2.2 **Responsable hiérarchique direct** : Directeur général et artistique

2.3 **Travaille avec** : l'ensemble des services

3 | Fonctions

3.1. Responsable de la définition et de la mise en œuvre des actions éducatives et culturelles du 9-9 bis

Impulser, développer et assurer le suivi du dispositif des « classes et ateliers musique » conduit par des musiciens intervenants : définition, conception, coordination, suivi de la mise en œuvre et évaluation pour chaque saison. Faire évoluer le dispositif par des propositions adaptées et renouvelées durant et hors temps scolaire.

Engager des projets éducatifs transversaux « Musique-patrimoine », « éducation-diffusion » et des projets innovants au regard des nouveaux équipements disponibles (« Les Douches »).

Développer de nouvelles collaborations avec les institutions éducatives (collèges, lycées, ESMD, CRR...).

Accompagner les projets de pratiques artistiques et d'actions culturelles sur le territoire et dans le bassin minier en lien avec des partenaires.

Piloter, accompagner la mise en œuvre du Contrat Local d'Education Artistique avec l'Education Nationale, la DRAC, la CAHC animé coordinatrice.

Représenter le 9-9 bis dans les réseaux éducatifs et culturels.

3.2 Responsable du développement des pratiques musicales

Coordonner et accompagner les pratiques musicales en amateurs (musiques actuelles et populaires, danses urbaines) au 9-9 bis et sur l'agglomération, en lien avec les acteurs territoriaux.

Valider les formations et des dispositifs de développement adaptés (administratifs, artistiques).

Impulser des dynamiques avec les écoles de musiques et le Conseil Départemental pour accompagner le schéma départemental de l'enseignement artistique.

Coordonner des actions de sensibilisation et de formations à destinations des musiciens amateurs.

Participer à la structuration des musiques actuelles au niveau départemental en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Impulser des projets complémentaires (expositions, conférences, spectacles) en lien avec les autres pôles.

Expertiser et suivi de l'enseignement des Musiques Actuelles sur le territoire de la CAHC et l'ensemble de ses déclinaisons opérationnelles (Conventions, Grand Baz'art...).

3.3 Contribue aux projets artistiques du 9-9 bis

Etre force de propositions artistiques en lien avec les projets éducatifs et de pratiques.

Participer à la sélection d'artistes pour les résidences de création, pour le CLEA.

Participer à la réflexion du projet culturel et artistique du 9-9 bis et aux articulations possibles (musique, patrimoine éducation, diffusion,...).

3.4 Pilote, anime et évalue le travail de son équipe.

Définir des objectifs à ses collaborateurs et les évaluer.

Gérer le budget et les éléments contractuels liés aux besoins de son pôle.

Développer la performance de son service et optimiser son organisation.

4 | Dimension du poste

4.1 Relations en externe : avec les publics, les partenaires, les professionnels, les artistes, les fournisseurs

4.2 Relations en interne : avec tous les pôles du 9-9 bis

4.3 Autonomie technique : doit exercer sa mission en totale autonomie une fois les cadres généraux posés

4.4 Autonomie financière : gère une enveloppe budgétaire dans le cadre d'un budget prévisionnel établi à partir d'un bilan financier de l'année écoulée et engage les dépenses nécessaires à ses activités

4.5 Autorité hiérarchique : Responsable de l'encadrement de son équipe

4.6 Savoir-faire : coordination de projets culturels, connaissance des circuits institutionnels et associatifs, maîtrise de la conduite de projet, compétences managériales et travail en équipe, qualités de réflexion et de rédaction

4.7 Savoirs être : sens de l'initiative et du développement de nouveaux projets, de l'organisation et de la coordination, de la responsabilité, de la médiation, capacité d'adaptation, force de proposition

4.8 Qualités personnelles requises : autonomie, initiative, méthodologie, rigueur, sens de la médiation, goût pour le contact.

6 | Conditions d'accès à l'emploi

6.1 Niveau d'étude : Bac+4

6.2 Expérience : 3 ans minimum

6.3 Langues étrangères : Anglais souhaité

6.4 Divers : Permis B indispensable

7 | Conditions de travail

7.1 Recrutement par l'Etablissement Public

7.2 Cadre d'emploi : Cadre C3, convention collective des entreprises artistiques et culturelles

7.3 Temps de travail : annualisation du temps de travail, base 1547 heures

7.4 Horaires de travail : en fonction des nécessités de service et des plannings établis.

7.5 Poste à pourvoir : 1^{er} septembre 2017

7.6 Adresser CV et lettre de motivation au plus tard le 10 juin à : « EPCC 9-9 Bis », Mr Le Président
« Candidature responsable développement culturel », rue du Tordoir, 62590 Oignies